

# COMITÉ DES FINANCES

Procès-verbal du 23 mai 2018

## Bureau national de l'ACEP

### PRÉSENCES

N. Giannakoulis (président) A. Trau  
H. Delnick M. Courty (adjoint à la paie et à la comptabilité)  
K. Mansfield L. Griffin (coordonnatrice des approvisionnements)  
A. Picotte D. Therien (agente des finances)

### ABSENCES JUSTIFIÉES

G. Phillips (président), A. Coles, H. Collins et C. Vezina (directeur exécutif)

La réunion commence à 16 h 15.

#### 1a. Approbation de l'ordre du jour

Résolution proposée par N. Giannakoulis et appuyée par K. Mansfield :

« Que l'ordre du jour soit approuvé. »

En faveur = 5; contre = 0; abstention = 0 **Résolution adoptée à l'unanimité**

#### 1b. Procès-verbal du 9 et du 22 février 2018

Résolution proposée par N. Giannakoulis et appuyée par A. Picotte :

« Que les procès-verbaux du 9 et du 22 février 2018 soient approuvés. »

En faveur = 4; contre = 0; abstention = 1 **Résolution adoptée**

#### 1c. États financiers de janvier et de février 2018, y compris le bilan et les prévisions

D. Therien indique que les postes 11, 13 et 14 sont tirés des sommes provenant des fonds supplémentaires transférés conformément à la résolution du 22 mars 2018.

D. Therien déclare que l'ACEP a actuellement 1 000 000 \$ dans un compte bancaire sans intérêt et recommande le transfert des fonds en question dans un compte où des intérêts s'accumuleront.

H. Delnick demande quel type de compte l'ACEP peut choisir et à quel taux d'intérêt elle peut s'attendre.

D. Therien affirme qu'il s'agirait d'un compte d'épargne assorti d'un taux similaire à un CPG de 60 ou 90 jours et que, au besoin, on pourrait facilement avoir accès aux fonds.

H. Delnick demande en quoi consistent les 2 400 000 \$ confiés à la Banque Nationale du Canada.

D. Therien répond qu'il s'agit surtout d'obligations, que les taux ont diminué récemment, mais qu'ils vont remonter.

Résolution proposée par N. Giannakoulis et appuyée par K. Mansfield :

« Que l'agente des finances transfère 1 000 000 \$ dans un compte d'épargne qui rapportera des intérêts à l'ACEP. »

**3a. Suivi des recommandations du Comité des finances**

Il n'y en a pas.

**3b. Suivi des décisions financières du CEN**

Il n'y en a pas.

**3c. Assemblée générale concernant le budget (AGB)**

N. Giannakoulis mentionne qu'il faut fixer une date pour l'AGB. On s'entend sur le 28 juin 2018, de 17 h 30 à 20 h. M. Courty mettra la dernière main aux détails.

**3d. Mandat du fonds de défense**

N. Giannakoulis fait état de quelques changements apportés au mandat du fonds de défense :

- Ajout de la dernière puce à la section 1.0
- Ajout de la section 4.9

A. Trau demande s'il y a une clause dans le mandat concernant le transfert de 75 % de l'excédent chaque année.

N. Giannakoulis répond que cette mesure ne figure pas dans le mandat et qu'elle a été prise au moyen d'une résolution.

Résolution proposée par A. Trau et appuyée par H. Delnick :

« Que le Comité des finances recommande au CEN la suspension de la résolution de transférer 75 % de l'excédent au fonds de défense jusqu'à ce que la valeur des fonds non affectés représente environ une année de dépenses. »

En faveur = 5; contre = 0; abstention = 0                      **Résolution adoptée**

**3e. Examen des dossiers financiers par le Comité des finances**

Résolution proposée par N. K. Mansfield et appuyée par H. Delnick :

« Que le Comité des finances passe à huis clos. »

En faveur = 5; contre = 0; abstention = 0                      **Résolution adoptée**

Une discussion s'ensuit sur les coûts potentiels, les règlements et les recouvrements auprès des anciens employés ou des employés actuels.

Résolution – L'agente des finances doit quantifier les montants qui pourraient être recouverts auprès des anciens employés ou des employés actuels.

**4a. Chèques mensuels**

Résolution proposée par N. Giannakoulis et appuyée par A. Picotte :

« Que le Comité des finances passe à huis clos. »

En faveur = 5; contre = 0; abstention = 0      **Résolution adoptée**

On discute du processus lié aux règlements et aux dommages-intérêts à l'interne. H. Delnick et A. Trau soulèveront cette question durant une séance à huis clos de la réunion du CEN du 25 mai 2018.

On examine les chèques mensuels d'août 2017 et de janvier, février et mars 2018.

**4b. Déjeuners d'affaires**

On examine les déjeuners d'affaires de l'ancienne présidente.

**5. Confirmation de la prochaine réunion et levée de la séance**

M. Courty créera un sondage sur Doodle pour déterminer les détails de la prochaine réunion. La séance est levée à 18 h 15.

---

Date

---

N. Giannakoulis (président)